



association
régionale
la gruyère

Penser Gruyère - un plan d'action



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Association Régionale la Gruyère (ARG)
Secrétariat régional
Rue de la Condémine 56
Case postale
1630 Bulle
Tél. : 026/919 87 47
www.regiongruyere.ch
info@regiongruyere.ch

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	p. 3
2. ORGANISATION DE L'ARG ET ACTIVITES DES DIFFERENTS ORGANES	p. 3
2.1 <u>Organisation de l'ARG</u>	p. 3
2.2 <u>Activités des différents organes</u>	p. 3
2.2.1 Assemblée des délégués	p. 3
2.2.2 Comité de direction	p. 4
2.2.3 Commissions et groupes de travail	p. 8
2.2.4 Dossiers et Service juridique	p. 11
2.2.5 Travaux du Secrétariat régional	p. 11
2.2.6 Représentations du Président	p. 12
3. MOYENS MIS EN OEUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL	p. 13
3.1 <u>Fonds régional d'investissement</u>	p. 13
3.2 <u>Participation globale des communes à l'ARG</u>	p. 13
4. COMPTES DE L'ASSOCIATION REGIONALE	p. 14
5. APPROBATION	p. 14

- Annexes :
- Utilisation du Fonds régional d'investissement à fin 2022
 - Tableau de participation globale 2022 des communes à l'ARG
 - Comptes 2022

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

1. INTRODUCTION

Ce rapport d'activité synthétise le travail réalisé par l'ARG au cours de l'année 2022.

Il comprend, d'une part, un compte-rendu du travail des différents organes de l'Association et, d'autre part, les comptes 2022 et annexes y relatives.

2. ORGANISATION DE L'ARG ET ACTIVITES DES DIFFERENTS ORGANES

2.1 Organisation de l'ARG

L'ARG se compose de l'Assemblée des délégués constituée des représentants des 25 communes de la Gruyère, d'un Comité de direction et d'un Secrétariat régional.

Le Secrétariat régional est assuré par Mme Nadine Gobet, Directrice de la Fédération Patronale et Economique, à Bulle. Elle participe aux travaux du Comité de direction, du Bureau et des différentes commissions et groupes de travail spécifiques.

2.2 Activités des différents organes

2.2.1 Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués ordinaire a été convoquée à deux reprises en 2022, les 11 mai, 24 novembre (procès-verbaux nos 75 et 76) et les délégués ont été convoqués à une Assemblée extraordinaire le 22 décembre (procès-verbal no 77).

Le 11 mai 2022, en Assemblée ordinaire, les délégués ont :

- approuvé à l'unanimité le procès-verbal no 74 de l'Assemblée des délégués du 18 novembre 2021
- approuvé à l'unanimité le rapport d'activité 2021
- approuvé à l'unanimité les comptes 2021 de l'Association
- approuvé à l'unanimité le rapport de l'organe de révision
- élu par acclamation à l'unanimité, M. Vincent Bosson, Préfet du district de la Gruyère, Président de l'Association Régionale la Gruyère
- élu à l'unanimité les membres des Commissions permanentes Aménagement du territoire, Tourisme et patrimoine et Transports et énergie (cf. composition en pages 9 et 10)
- approuvé à l'unanimité un crédit complémentaire de Fr. 70'000.--, en faveur du Bureau Archam & Partenaires SA, afin qu'il poursuive l'examen préalable des préavis rendus par les Services de l'Etat de Fribourg dans le cadre de l'examen préalable du Plan directeur régional de la Gruyère (PDR) et décidé que ce montant sera prélevé dans le Fonds régional d'investissement, sous déduction du montant qui serait versé aux Régions pour leur plan directeur régional respectif, à dater du moment où les montants cumulés par l'Etat et alloués au Fonds cantonal de la plus-value auront dépassé les 20 millions de francs
- été informés que le Comité de direction avait poursuivi ses réflexions sur le Rapport Fusion 25 de l'Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes et qu'il avait demandé au Bureau BDO SA, d'une part, de le compléter et, d'autre part, que certains éléments soient développés avec l'ajout de graphiques et tableaux, permettant une meilleure vision d'ensemble et de compréhension.

Le 24 novembre 2022, en Assemblée ordinaire, les délégués ont :

- fait la connaissance de Mme Thérèse Sottas qui a débuté le 4 octobre 2022 son activité au sein de l'ARG en tant que Coordinatrice-PDR en aménagement du territoire. Sa mission principale est d'organiser et de gérer le suivi des mesures et des coordinations dans le cadre de la mise en œuvre du PDR. Elle est responsable de la coopération technique avec les Communes et les Services de l'Etat et pilotera les études et mesures d'accompagnement. Mme Sottas visitera chaque commune-membre
- approuvé à l'unanimité le procès-verbal no 75 de l'Assemblée des délégués du 11 mai 2022
- approuvé à l'unanimité la contribution de fonctionnement fixé à Fr. 9.-- par habitant, pondérée à raison de 25% de la population légale et à raison de 75% de la population légale fois l'indice du potentiel fiscal
- approuvé à l'unanimité le budget 2023 des frais de fonctionnement et du Fonds régional d'investissement
- pris connaissance que le PDR a été adapté suite à l'examen des remarques formulées lors de sa mise en consultation. La version corrigée a été adressée aux communes le 7 octobre 2022. La procédure du droit d'être entendu a été ouverte et le délai imparti aux communes pour déposer leurs remarques a été fixé au 15 novembre 2022
- été informés des travaux réalisés dans le cadre du Concept directeur touristique Gruyère
- été informés des analyses du Rapport Fusion 25 effectuées par le Comité de direction et des compléments ou corrections demandés à son mandataire, le Bureau BDO SA. En outre, les délégués ont été informés que d'ici la fin de l'année, le Rapport Fusion 25 serait adressé au COPIL-Fusion 25, composé des 25 Syndics du district, et qu'une séance sera mise sur pied afin que ces derniers prennent position sur ce Rapport.

Le 22 décembre 2022, en Assemblée extraordinaire, les délégués ont :

- approuvé à l'unanimité le procès-verbal no 76 de l'Assemblée des délégués du 24 novembre 2022
- pris connaissance des dernières modifications apportées au PDR
- approuvé à l'unanimité le Plan directeur régional de la Gruyère et pris note qu'il sera déposé le 23 décembre 2022 au Conseil d'Etat pour approbation.

2.2.2 Comité de direction

Président

Bosson Vincent, Préfet

Vice-présidente

Roth Pasquier Marie-France, Conseillère communale, Bulle

Membres

Doutaz Jean-Pierre, Secteur Centre, Syndic, Gruyères
Fragnière Dufour Myriam, Secteur Rive gauche,
Syndique, Marsens

Gaillard Bertrand, Secteur Rive droite, Syndic, La Roche
Morand Jacques, Secteur Ville de Bulle, Syndic, Bulle
Pharisa Olivier, Secteur Intyamon, Syndic, Bas-Intyamon

Rey Noam, Secteur La Sionge, Syndic, Vuadens

Rime Bernard, Secteur La Jagne, Vice-syndic,
Val-de-Charmey

Wyssmueller Nicolas, Secteur Ville de Bulle, Conseiller
communal, Bulle

Secrétaire régionale

Gobet Nadine

Au cours de l'année 2022, le Comité de direction s'est réuni à neuf reprises : les 20 janvier, 18 février, 17 mars, 14 avril, 25 mai, 30 juin, 1^{er} septembre, 6 octobre et 22 décembre (procès-verbaux nos 334 à 342).

De plus, les 28 mars et 1^{er} septembre, il s'est réuni et a traité exclusivement l'analyse du Rapport Fusion 25 de l'Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes.

Il a également préparé deux Assemblées ordinaires et une Assemblée extraordinaire des délégués.

Le Comité de direction a :

- lors de chaque séance, été régulièrement informé de l'avancement des travaux des différentes commissions et groupes de travail
- pris acte, suite à l'entrée en vigueur de la loi sur le tourisme, des modifications qui concernent La Gruyère Tourisme et des réflexions relative à la gouvernance
- décidé de maintenir une représentation au sein du Conseil d'administration de la Société des Remontées Mécaniques Fribourgeoises SA
- pris connaissance du projet de développement du Nordic Jogne, Centre nordique Im Fang
- pris connaissance de l'approbation des statuts de l'ARG par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) et d'une correction de numérotation demandée dans le Règlement des finances
- pris acte de la migration du site internet www.regiongruyere.ch vers une nouvelle plateforme
- fêté la première année de la mise à disposition de la population de l'application iGruyère et pris connaissance du nombre d'abonnés
- pris note, qu'en raison de la tenue du Comptoir gruérien, la patinoire d'Espace Gruyère devait déménager et qu'aucune solution n'avait été trouvée car, d'une part, il n'était plus possible de l'installer provisoirement au Paddock de Bulle et, d'autre part, que les autres solutions proposées n'avaient pas été retenues par la Commune de Bulle
- pris note de la dissolution de l'Association Région Glâne-Veveyse au 31 décembre 2022 et du transfert de leurs ressources et activités dans les associations communales de districts que sont l'Association à buts multiples de la Glâne (ABMG) et l'Association des communes de la Veveyse (ACV)
- accepté de faire partie de la Commission Mobilité/Transports publics, regroupant les districts de la Veveyse, de la Glâne, de la Gruyère et la région d'Oron et nommé Mme Marie-France Roth Pasquier, Présidente de la Commission Transports et énergie, représentante de l'ARG
- pris connaissance de la volonté d'un/e actionnaire de vendre ses actions des Bains de la Gruyère et décidé de ne pas entrer en matière sur une participation supplémentaire au capital-actions
- validé la réalisation de la seconde partie du Concept directeur touristique Gruyère, pris connaissance des travaux, pris note que l'introduction de la nouvelle répartition de la taxe de séjour était reportée de six mois et décidé qu'au terme de ces travaux, l'Assemblée des délégués devra approuver uniquement la stratégie globale et la répartition de la taxe de séjour
- renoncé à organiser les Etats généraux en 2022
- proposé Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale, à l'élection au Conseil d'administration de la Société des Remontées Mécaniques Fribourgeoises SA
- décidé de lancer un appel d'offres aux instituts bancaires de la place pour un placement de deux millions de francs pour une durée de 12 mois, placement effectué auprès de la Banque CIC
- approuvé les comptes 2021 et pris note que le nouveau système comptable MCH2 sera appliqué au 1^{er} janvier 2022 pour la comptabilité de l'ARG
- approuvé le rapport d'activité 2021
- décidé que dès 2022, les convocations et documents destinés aux Assemblées des délégués seront envoyés par courriel
- décidé, dès le 1^{er} janvier 2023, de changer le mode de calculation du mandat de gestion de l'ARG attribué à la Fédération Patronale et Economique
- approuvé le budget 2022
- approuvé le plan des liquidités
- approuvé et soumis à l'Assemblée des délégués la composition des trois Commissions permanentes du Plan directeur régional (PDR)

- décidé que la sécurité au travail au sein des communes, ne faisait pas partie des missions de l'ARG car elle était de la responsabilité de chaque commune. L'ARG a renoncé à mettre en place, au niveau régional, un concept global de sécurité de la prévention des accidents, tout en proposant aux communes de s'adresser à l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF)
- accepté de participer à hauteur de Fr. 40'000.-- au coût de déménagement et d'installation de La Gruyère Tourisme dans les nouveaux locaux de la gare de Bulle, dans un espace partagé avec les Transports publics fribourgeois SA
- examiné des demandes de soutien
- pris connaissance de la décision de démissionner pour l'année 2023, de l'Association IG Grimseltunnel, ex-Société GoldenPass
- pris note qu'une importante mise à jour a été effectuée sur l'application iGruyère et s'est réjoui que le district de la Sarine ait rejoint l'ARG en mettant à disposition de sa population l'application iSarine
- pris note que, dans le cadre du plan de relance cantonal, le district de la Gruyère a été retenu pour l'élaboration d'un parcours en boucle destiné à la pratique du VTT et du vélo en famille et a pris connaissance du résultat
- dans le cadre de la politique foncière regroupant les dossiers du Plan directeur cantonal (PDCant), du Plan directeur régional (PDR) et des dossiers liés, il a :
 - été régulièrement informé des travaux et des différents contacts, notamment, avec les divers Services de l'Etat de Fribourg
 - pris connaissance que le Groupe de travail du système de gestion des zones d'activités (SyZAct) a demandé à ce qu'un/e représentant/e technique par Région soit nommé/e afin de siéger dans un Groupe de travail qui aura pour objectif de réfléchir aux améliorations à apporter et aux mises à jour à effectuer de la base de données et proposé M. Patrick Telfser, Vice-syndic de Vuadens
 - suivi les travaux d'analyse et de prise en compte des remarques formulées le 25 novembre 2021 dans le préavis de synthèse d'examen préalable du PDR rendu par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) (ex-DAEC), en vue du dépôt du PDR
 - pris connaissance que depuis le dépôt du PDR pour examen préalable le 30 avril 2021, deux éléments nouveaux sont intervenus :
 - 1) Les espaces réservés aux eaux (ERE) ont été élargis. Pour la Gruyère, cela représente 10 ha de zones d'activités qui vont disparaître.
 - 2) Le Service des constructions et de l'aménagement SeCA, a modifié ses exigences par rapport au territoire d'urbanisation, puisqu'il n'y a plus de mise à jour possible jusqu'au dépôt du nouveau PDCant.
 - pris note que dorénavant, le PDR ne pourrait plus être revu tous les 5 ans, mais seulement une fois tous les 15 ans avec pour conséquence que l'ARG devrait revoir son territoire d'urbanisation
 - eu divers échanges avec la DIME suite aux différents changements intervenus après la phase d'examen préalable du PDR
 - décidé, au vu des impacts négatifs découlant des nouvelles exigences de délimitation des ERE, de demander à la DIME la méthodologie utilisée, etc.
 - pris connaissance des modifications proposées à apporter au PDR suite à l'examen préalable
 - mis sur pied la séance du Comité de pilotage du PDR du 20 septembre 2022
 - examiné la mise en consultation publique de la modification du PDCant et pris position
 - examiné les mises en consultations publiques des PDR des districts de la Glâne, de la Veveyse et de la Sarine et pris position
 - nommé une délégation du Comité de direction de l'ARG pour participer à l'entretien fixé avec la DIME et défini la position de l'ARG vis-à-vis des nouvelles exigences

- nommé Mme Myriam Fragnière Dufour, représentante de l'ARG dans le cadre de l'Etude d'aménagement des rives du lac et des ports, mandatée par la Commune de Pont-en-Ogoz
 - mis au concours le poste de Coordinateur/trice-PDR en aménagement du territoire, fixé le cahier des charges, créé un groupe d'audition et engagé Mme Thérèse Sottas au 1^{er} octobre 2022 en tant que Coordinatrice-PDR en aménagement du territoire
 - pris connaissance des difficultés rencontrées par plusieurs futures zones d'activités ainsi que par plusieurs entreprises existantes désireuses de s'agrandir ou de projets d'implantation d'entreprises et décidé que l'ARG œuvrerait en tant que coordinatrice pour la recherche de solutions et en tant que facilitatrice de contacts
 - apporté son soutien de coordination, de collaboration ou de principe à divers projets de développement économiques ou touristiques (projet Charlie de la chocolaterie, à Broc, Nordic-Jogne, à Jaun, etc.)
 - pris connaissance du dossier Goya Onda et rappelé qu'à ce stade, il n'appartient pas à l'ARG de se prononcer
 - refusé d'entrer en matière sur la pétition « Ensemble, protégeons les villages et les paysages du Lac de la Gruyère » déposée auprès du Grand Conseil
 - rendu une décision de principe pour la réalisation d'une deuxième partie de l'étude mobilité autour du Lac de la Gruyère
 - ouvert le droit d'être entendu dans le cadre de la procédure du PDR
 - analysé et validé la prise de position sur la mise en consultation de la Stratégie cantonale de biodiversité
 - décidé de ne pas émettre de recommandations concernant la stratégie énergétique des communes
 - pris note du projet d'élargissement du périmètre de Mobul
 - décidé de mettre sur pied une séance de coordination de la zone de Planchy en matière de mobilité
 - décidé de ne pas entrer en matière sur une proposition de concept d'électromobilité au niveau régional
 - déposé le 23 décembre 2023, le PDR auprès du Conseil d'Etat pour examen final et l'a adressé aux Conseils communaux
- dans le cadre de l'Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes réalisée par le Bureau BDO SA :
 - pris connaissance et analysé le Rapport Fusion 25 et mis sur pied deux séances extraordinaires du Comité de direction les 28 mars et 1^{er} septembre
 - examiné et porté des réflexions sur les différentes variantes du Rapport Fusion 25 et demandé des précisions, compléments d'information et/ou ajouts
 - adressé le 23 décembre au Comité de pilotage, le Rapport Fusion 25 pour examen
 - dans le cadre du dossier des structures d'accueil de la petite enfance :
 - collaboré à la transmission du dossier des structures d'accueil de la petite enfance à la nouvelle l'Association intercommunale pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse en Gruyère Option Gruyère
 - pris connaissance du courrier commun adressé le 13 janvier 2022 par Option Gruyère et l'ARG, aux crèches et aux communes concernant notamment la grille de référence dont l'entrée en vigueur est prévue lors de la rentrée scolaire 2022, la procédure à suivre en cas d'augmentation de capacité d'accueil ou de demande d'ouverture de nouvelle crèche, etc.
 - émis un préavis négatif d'ouverture de crèche
 - pris note de l'organisation par Option Gruyère d'une séance d'information le 23 juin 2022 à l'attention des crèches afin d'expliquer le Règlement et de présenter la grille de référence
 - pris note de l'engagement par Option Gruyère de M. Jean Godel, Coordinateur régional
 - pris connaissance des taux d'occupation des crèches au 30 avril et 31 octobre
 - pris note que l'entier du dossier a été transmis à Option Gruyère.

2.2.3 Commissions et groupes de travail

Bureau	
<p><u>Présidence</u> Bosson Vincent, Préfet, Président ARG</p> <p><u>Membres</u> Gaillard Bertrand Pharisa Olivier Roth Pasquier Marie-France</p> <p><u>Secrétaire régionale</u> Gobet Nadine</p>	Il est chargé d'examiner les objets à traiter par le Comité de direction et de procéder à des analyses particulières permettant une prise de position en toute connaissance de cause par les organes de décision.
Commission financière	
<p><u>Présidence</u> Hassler Nicolas, Secteur La Sionge, Syndic, Sâles</p> <p><u>Membres</u> Dupasquier Philippe, Secteur Ville de Bulle, Conseiller général, Bulle Macheret Dominique, Secteur Rive droite, Syndic, Botterens Mooser Michael, Secteur La Jigne, Commission financière, Jaun Philippon Alain, Secteur La Jigne, Président de la Commission financière, Crésuz</p> <p><u>Caissière</u> Gobet Nadine</p>	Elle est chargée d'examiner le budget et les comptes de l'Association, les investissements, crédits, éventuels dépassements, etc. ainsi que la conformité des dépenses avec les statuts de l'ARG et son Règlement des finances, se prononce sur le rapport de l'organe de révision et émet un préavis à l'attention de l'Assemblée des délégués.

Politique foncière

Engagement de Mme Thérèse Sottas, Coordinatrice-PDR en aménagement du territoire

Le 4 octobre 2022, Mme Thérèse Sottas a débuté son activité à 80% au sein de l'ARG en tant que Coordinatrice-PDR en aménagement du territoire. Originaire de Pont-en-Ogoz, elle a grandi dans le district de la Glâne et est bilingue (français/allemand). Au bénéfice d'une excellente formation acquise à l'Université de Fribourg et de Zürich ainsi qu'à l'Université de Fribourg et de Zürich, elle s'est spécialisée dans les domaines de la géographie, la biologie, l'écologie, les sciences de l'information, la transmission des connaissances, etc. Elle a acquis de très bonnes expériences en tant que cheffe de projet dans les secteurs public et privé et a géré des mandats d'aménagement urbain, principalement en Suisse allemande.

Mme Sottas a pour mission principale d'organiser et de gérer le suivi des mesures et des coordinations dans le cadre de la mise en œuvre du PDR. Elle est responsable de la coopération technique avec les Communes et les Services de l'Etat et pilotera les études et mesures d'accompagnement.

Bureau du Plan directeur régional de la Gruyère (PDR)

<p><u>Présidence</u> Bosson Vincent</p> <p><u>Membres (Présidents des trois commissions)</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Aménagement du territoire Fragnière Dufour Myriam, Secteur Rive gauche 2) Tourisme et patrimoine Wyssmüller Nicolas, Secteur Ville de Bulle 3) Transports et énergie Roth Pasquier Marie-France, Secteur Ville de Bulle <p><u>Secrétaire régionale ARG</u> Gobet Nadine</p> <p><u>Coordinatrice-PDR en aménagement du territoire</u> Sottas Thérèse</p>	<p>Il est chargé d'examiner les objets à traiter et de procéder à des analyses particulières permettant une prise de position en toute connaissance de cause par les organes de décision.</p>
Commission permanente Aménagement du territoire	
<p><u>Présidence</u> Fragnière Dufour Myriam, Rive gauche, Membre du Comité de direction, Syndic, Marsens</p> <p><u>Représentants de l'ARG</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Doutaz Jean-Pierre, Secteur Centre, Membre du Comité de direction, Syndic, Gruyères - Gendre Elsa, Secteur Rive gauche, Conseillère communale, Sorens - Jochen Mooser, Secteur La Jagne, Syndic, Jaun - Kolly Gabriel, Secteur Rive Droite, Syndic, Corbières - Morand Jacques, Secteur Ville de Bulle, Syndic, Bulle - Rey Noam, Secteur La Sionge, Syndic, Vuadens <p><u>Autres représentants :</u> <i>A nommer dès l'approbation du PDR</i></p> <p><u>Secrétaire régionale ARG</u> Gobet Nadine</p> <p><u>Coordinatrice-PDR en aménagement du territoire</u> Sottas Thérèse</p>	<p>Cette Commission ne s'est pas réunie en 2022.</p> <p>Elle a pour tâche de suivre la stratégie régionale des zones d'activités et de manière générale, les thématiques liées à l'urbanisation. Les différents secteurs y sont représentés, notamment les communes accueillant une zone d'activités cantonale ou régionale et une commune disposant d'une zone d'activités locale. Mobul, le Service des constructions et de l'aménagement ainsi que la Promotion économique y seront également invités.</p>
Commission permanente Tourisme et patrimoine	
<p><u>Présidence</u> Wyssmüller Nicolas, Secteur Ville de Bulle, Membre du Comité de direction, Conseiller communal, Bulle</p> <p><u>Représentants de l'ARG</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bapst Bernard, Secteur Rive droite, Syndic, Pont-la-Ville - Beaud Victor, Secteur Intyamon, Conseiller communal, Grandvillard - Buchs Emmanuel, Secteur Rive droite, Conseiller communal, Corbières - Jordan Patrice, Secteur La Sionge, Syndic, Vaulruz - Rime Bernard, Secteur La Jagne, Membre du Comité de direction, Vice-syndic, Val-de-Charmey - Tornare Christophe, Secteur Rive gauche, Syndic, Pont-en-Ogoz <p><u>Autres représentants :</u> <i>A nommer dès l'approbation du PDR</i></p>	<p>Cette Commission ne s'est pas réunie en 2022.</p> <p>Elle aura notamment pour tâche d'élaborer la stratégie touristique et de mettre en place le Groupe Qualité. Un représentant communal des différents secteurs de la Région, notamment des pôles touristiques et d'un espace de détente en font partie. L'Union fribourgeoise du Tourisme, le Service des forêts et de la nature, La Gruyère Tourisme et le Parc naturel régional seront également invités à y participer.</p>

<p><u>Secrétaire régionale ARG</u> Gobet Nadine <u>Coordinatrice-PDR en aménagement du territoire</u> Sottas Thérèse</p>	
Commission permanente Transports et Energie	
<p><u>Présidence</u> Roth Pasquier Marie-France, Secteur Ville de Bulle, Vice-présidente de l'ARG et Présidente de MOBUL <u>Représentants de l'ARG</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Baechler Stéphane, Secteur La Sionge, Conseiller communal, Sâles - Bapst Bernard, Secteur Rive droite, Syndic Hauteville - Bosson Sylvie, Secteur Rive gauche, Conseillère communale, Riaz - Clément Bruno, Secteur La Jagne, Conseiller général, Val-de-Charmey - Cretton Claude, Secteur Centre, Syndic, Broc - Olivier Pharisa, Secteur Intyamon, Membre du Comité de direction, Syndic, Bas-Intyamon <p><u>Autres représentants :</u> <i>A nommer dès l'approbation du PDR</i></p> <p><u>Secrétaire régionale ARG</u> Gobet Nadine <u>Coordinatrice-PDR en aménagement du territoire</u> Sottas Thérèse</p>	<p>Cette Commission ne s'est pas réunie en 2022.</p> <p>Sa mission sera de mettre en place le réseau de mobilité régional. Elle est composée de représentants des différents secteurs de la Région. Le Service de la mobilité, Mobul et les Transports publics fribourgeois SA seront également invités à y prendre part.</p>

Groupe de travail Etats généraux de la Gruyère	
<p><u>Présidence</u> Bosson Vincent, Préfet, Président ARG Gobet Nadine, Secrétaire régionale ARG Renforcé par d'autres représentants selon le thème choisi</p>	<p>Les Etats généraux ont, en principe, lieu tous les deux ans. En 2021, ils n'ont pas eu lieu en raison de la pandémie de COVID-19 et en 2022, ils ont été reportés en raison des travaux du Plan directeur régional (PDR).</p>

Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes	
<p>Conférence des syndics (Conférence régionale) et Comité de pilotage</p> <p>Elle est composée de Mesdames et Messieurs les Syndics des 25 communes gruériennes. L'objectif de cette étude de faisabilité est d'analyser les prestations actuelles, de déterminer les attentes et préoccupations des communes, d'anticiper les besoins futurs, de créer une nouvelle forme de gouvernance à deux niveaux permettant de laisser aux communes des missions et prestations de proximité et de définir les principes de représentation politique en se projetant dans une vision à l'horizon 2020-2040. Le 22 janvier 2018, M. Patrice Borcard, ancien Préfet et ancien Président de l'ARG a créé la Conférence régionale du district de la Gruyère qui réunit les Syndics/ques des 25 communes gruériennes.</p> <p>En 2022, le Bureau BDO SA a finalisé le Rapport Fusion 25. Le Comité de direction l'a analysé et a demandé des compléments ainsi que l'ajout de tableaux et graphiques. Le Rapport Fusion 25 a été adressé au Comité de pilotage, composé des 25 Syndics/ques de la Gruyère et une séance aura lieu en début d'année 2023 au cours de laquelle l'avis de chaque Syndic/que sera demandé.</p>	

Groupe d'accompagnement Mobilité Planchy

En 2019, l'ARG a créé un groupe de travail réunissant les communes et les entreprises concernées ainsi que le Service de la mobilité, avec pour objectif de porter des réflexions permettant la mise en œuvre de mesures destinées à transférer la mobilité automobile individuelle vers une mobilité plus collective ou douce (voie verte, transports publics, covoiturage, etc.). Un Comité technique a été créé et les résultats de leurs travaux ont été communiqués en 2021. Ces travaux ont abouti à l'adoption d'une feuille de route. La mise en œuvre des mesures prises en lien avec le Plan directeur régional (PDR) est la mission de Mme Thérèse Sottas, Coordinatrice-PDR en aménagement du territoire qui a débuté son activité au sein de l'ARG le 4 octobre 2022.

2.2.4 Dossiers et Service juridique

Service juridique

Le Service juridique est à disposition de toutes les Communes de la Gruyère et joue un rôle à multiples facettes. Il est placé sous la responsabilité de Mme Thérèse Anatrà-Luchinger, laquelle a été remplacée pendant son congé maternité par Mme Géraldine Barras.

Les tâches du service sont les suivantes :

- conseils juridiques écrits ou oraux à l'intention des administrations communales, conseils communaux, associations et ententes intercommunales ;
- aide à la rédaction de décisions, d'observations et de recours en matière administrative, en particulier dans les domaines de l'aménagement du territoire et des constructions ;
- rédaction et examen de projets de révisions de règlements (inter-)communaux et révisions de statuts d'associations intercommunales ;
- préparation de prises de position lors des mises en consultation de projets de lois ou d'ordonnances cantonales ;
- examen de propositions, postulats et questions des législatifs (conseils généraux et assemblées communales).

Les thématiques traitées touchent tous les domaines du droit en lien avec les affaires communales : aménagement du territoire, droit de la construction, droits réels (également dans le cadre de dossiers relatifs au droit de la construction), droit privé du travail et droit du personnel communal, marchés publics, contributions causales, gouvernance communale (récusation, déroulement des assemblées communales, etc.), droit d'accès aux documents et de la protection des données, procédure administrative, etc. Le service intervient également, ponctuellement, sur les dossiers régionaux. Le Service juridique peut ainsi jouer un rôle de « service transversal ».

2.2.5 Travaux du Secrétariat régional

La Secrétaire régionale, Mme Nadine Gobet, a participé aux travaux des commissions, de plusieurs groupes de travail et a tenu, avec son assistante, les procès-verbaux des séances des différents organes de l'ARG. Elle a également administré les comptes et le Fonds régional d'investissement.

Sur la base du mandat de prestations de la Promotion économique du canton de Fribourg, le secrétariat a mis à jour la liste des terrains d'activités en mains publiques, disponibles en Gruyère, qui figurent également sur le site internet.

La Secrétaire régionale a pris part à trois séances de la Conférence des régions INNOREG-FR ainsi qu'à plusieurs séances concernant des porteurs de projets.

2.2.6 Représentations du Président

En plus des séances ci-dessus, il a pris part à différentes réunions avec les instances politiques concernant l'aménagement du territoire, le Plan directeur cantonal (PDCant), le Plan directeur régional (PDR), etc. D'autre part, la structure politique du canton de Fribourg attribue aux Préfets de nombreuses tâches du ressort de la Région. Dans ce sens, le Président de l'ARG a œuvré activement dans divers domaines en qualité de Préfet de la Gruyère.

Le Président a, par ailleurs, entretenu régulièrement des contacts avec les entreprises et représentants des milieux économiques de la Région. Il a participé aux séances suivantes :

Entité	Forme juridique	Organe concerné	Fonction au sein de l'organe	Base de la nomination	Date début
Association "Stop Violence en Gruyère"	Association	assemblée / comité	président	statuts	01.01.2022
Association des communes de la Gruyère pour l'école du Cycle d'orientation	Association	assemblée des délégués / comité	président	statuts	01.01.2022
Association MOBUL	Association	assemblée des délégués	président	statuts	01.01.2022
Association Option Gruyère	Association	assemblée	président	statuts	01.01.2022
Association Régionale la Gruyère (ARG)	Association	assemblée des délégués / comité	président	statuts	01.01.2022
Association Touristique de la Gruyère (ATG)	Association	assemblée / comité	membre et invité	statuts	01.01.2022
Collège du Sud - Comission d'école		assemblée / comité	président		01.01.2022
Commission de district pour l'indemnité forfaitaire		assemblée / comité	président		01.01.2022
Commission des soins à domicile et aide familiale		assemblée / comité	président		01.01.2022
Commission EMS de la Gruyère		assemblée / comité	président		01.01.2022
Culture en partage	Association	Comité	membre		01.01.2022
Etat de Fribourg		Préfecture	Préfet		01.01.2022
Fondation Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère	Fondation	conseil	président	statuts	01.01.2022
Fondation du Château de Gruyères	Fondation	conseil	vice-président	statuts	01.01.2022
Fondation Pro Gruyères	Fondation	conseil	président	statuts	01.01.2022
Fondation Rieter -Lorétan	Fondation	conseil	président	statuts	01.01.2022
Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)	Association	assemblée des délégués / comité	président	statuts	01.01.2022

3. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

3.1 Fonds régional d'investissement

Le Fonds régional d'investissement a été décidé en 1997 lors de l'adoption des nouveaux statuts de l'ARG. De 1997 à 2003, il était alimenté par les contributions ordinaire des communes à raison de Fr. 1'000'000.--/an, de 2004 à 2006 de Fr. 625'000.--/an et de 2007 à 2020, de Fr. 1'000'000.--/an. Le 21 novembre 2019, l'Assemblée des délégués de l'ARG a décidé de revoir l'apport financier des communes à l'ARG en décidant que la contribution annuelle des communes au Fonds régional d'investissement serait de Fr. 750'000.--/an dès 2021 jusqu'en 2036 et que la contribution pour le fonctionnement passerait de Fr. 4.50 à Fr. 9.-- par habitant dès 2021. Les statuts de l'ARG ont été modifiés en conséquence et les communes les ont approuvés à l'unanimité, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

La Région accorde une aide sous forme de fonds, prêt, prise de participation, garantie de prêts ou prise en charge d'intérêts pour des projets d'intérêt régional acceptés au préalable par l'Assemblée des délégués de l'ARG.

L'aide se compose d'une participation de toutes les communes de la Région pour 70% (prélèvement dans le Fonds régional) et de contributions supplémentaires d'investissement qui sont dues par la ou les communes directement intéressées à la réalisation du projet d'intérêt régional. La part de ces contributions supplémentaires s'élève à 30% du total des aides de l'ARG, soit 20% à charge des communes-sièges et 10% pour les autres communes intéressées.

Les aides octroyées par le Fonds régional d'investissement sont déterminées par les articles 23 à 29 ainsi que 32 et 33 des statuts modifiés approuvés le 9 mars 2022 par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

A fin 2022, les contributions encaissées s'élevaient à Fr. 24'375'000.-- et l'utilisation effective et décidée du Fonds à Fr. 21'759'470.40, selon tableau annexé.

3.2 Participation globale des communes à l'ARG

En 2022, les communes ont versé une contribution de fonctionnement de Fr. 9.-- par habitant, pondéré à raison de 25% par la population légale et à raison de 75% par la population légale x l'indice du potentiel fiscal (IP), soit Fr. 518'436.-- au total et ont alimenté le Fonds régional d'investissement à raison de Fr. 750'000.--.

Le tableau de participation globale figure en annexe.

4. COMPTES DE L'ASSOCIATION REGIONALE

Les comptes de fonctionnement de l'ARG 2022 figurent en annexe. Ils seront soumis à l'approbation des communes lors de l'Assemblée des délégués qui aura lieu le 15 juin 2023.

5. APPROBATION

Rapport d'activité 2022

approuvé par le Comité de direction de l'ARG lors de la séance du 11 mai 2023, à Bulle.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION DE L'ARG

Le Président :

Vincent Bosson, Préfet



La Secrétaire régionale :

Nadine Gobet



ANNEXES

UTILISATION DU FONDS REGIONAL D'INVESTISSEMENT
CONTRIBUTIONS ORDINAIRES D'INVESTISSEMENT
Situation à fin 2022

Financement du Fonds

De 1997 jusqu'en 2003	Fr. 1 000 000.00
De 2004 jusqu'en 2006	Fr. 625 000.00
De 2007 jusqu'en 2020	Fr. 1 000 000.00
Dès 2021	Fr. 750 000.00

Utilisation effective et décidée du Fonds à fin 2022

Remontées mécaniques - Travaux urgents	Fr. 327 600.00
Renouvellement des remontées mécaniques	Fr. 4 900 000.00
Espace Gruyère	Fr. 2 100 000.00
Canons à neige Jaun	Fr. 98 000.00
Etude Rives du lac (Fr. 248'199.15 - Fr. 75'000.-)	Fr. 173 199.15
Canons à neige La Berra	Fr. 274 400.00
Concept touristique régional (Fr. 196'100.50 - Fr. 63'000.-)	Fr. 133 100.50
Salle de spectacle du CO	Fr. 1 400 000.00
Centre thermoludique de Charmey	Fr. 700 000.00
Canons à neige La Berra	Fr. 59 611.00
Aménagement des rives du lac de la Gruyère	Fr. 450 000.00
Etude Centre sportif régional	Fr. 272 187.00
Bus-pyjama (2009 - 2012)	Fr. 176 819.00
Téléphérique de Moléson et télésièges de Jaun et Charmey	Fr. 5 398 400.00
Participation aux frais d'exploitation de RMF SA	Fr. 108 750.00
Musée gruérien	Fr. 350 000.00
Piscine de Marsens	Fr. 52 500.00
Crédit complémentaire télésiège de Charmey (Fr. 221'273.- - Fr. 65'000.- remboursement d'assurances	Fr. 156 273.00
Télésiège de La Berra	Fr. 1 781 500.00
Etude Ernst & Young pour le projet de Centre sportif (2ème phase : part ARG = Fr. 230'000.--)	Fr. 222 396.00
Aménagement des rives du lac de la Gruyère : solde	Fr. 50 000.00
Stand pour le Comptoir de la Singine	Fr. 60 000.00
Etude de planification régionale par Urbasol (Part ARG)	Fr. 67 725.00
Travaux de renouvellement de concession de Charmey	Fr. 300 000.00
Etude Ernst & Young et mandat d'accompagnement pour Centre sportif (Fr. 150'000.--)	Fr. 161 700.00
Mandat pour suivi du projet de Centre sportif jusqu'à la votation populaire (Fr. 125'000.--)	Fr. 95 212.20
Concept directeur du tourisme régional : 1ère étape (Fr. 50'000.--)	Fr. 52 546.80
Soutien offre touristique/Covid 19	Fr. 150 000.00
Crédits-cadres pour mandats à des tiers pour projets d'intérêt régional (dès exercice 2018 à 2021)	Fr. 182 874.25
Mandat d'étude pour projet de fusion de communes (Fr. 200'000.-)	Fr. 198 386.60
Mandat pour réalisation du Plan directeur régional y.c. études complémentaires (Fr. 300'000.-)	Fr. 304 139.90
Fr. 20 757 320.40	

Décidés et partiellement versés :

Projets de remontées mécaniques : télésiège de Moléson	Fr.	0.00	Fr.	647 150.00
Crédit complémentaire pour projet de fusion	Fr.	18 675.20	Fr.	20 000.00
Concept directeur du tourisme régional : 2ème étape	Fr.	98 997.80	Fr.	150 000.00
Crédit complémentaire no 1 pour Plan directeur régional	Fr.	73 546.65	Fr.	80 000.00
Panneaux touristiques sur l'autoroute A12	Fr.	0.00	Fr.	35 000.00
Crédit complémentaire no 2 pour Plan directeur régional	Fr.	61 078.40	Fr.	70 000.00
	Fr.	252 298.05	Fr.	1 002 150.00

TOTAL des utilisations effectives et des utilisations décidées

Fr. **21 759 470.40**

Avances du compte de fonctionnement au Fonds Régional d'investissement

Avances du compte de fonctionnement au Fonds Régional : exercices 2004 à 2011	Fr.	510 897.05
Remboursement des avances : exercices 2012 à 2018	/. Fr.	517 158.00
	Fr.	-6 260.95
Avances du Fonds Régional au compte de fonctionnement : exercices 2019-2020	Fr.	121 178.70
Total des avances 2018- 2019-2020	Fr.	127 439.65
Remboursement des avances par le compte de fonctionnement : exercice 2021	Fr.	127 439.65
Avances du compte de fonctionnement au Fonds Régional : exercices 2021-2022	Fr.	195 850.63
	Fr.	195 850.63

Mode de financement jusqu'au 31.12.2022

Cotisations au Fonds (de 1997 à 2022 y compris)	Fr.	24 375 000.00
Avances du compte de fonctionnement au Fonds Régional d'investissement	Fr.	195 850.63
TOTAL	Fr.	24 570 850.63

Solde disponible dans le Fonds Régional jusqu'à fin 2022

Financement du Fonds de 1997 jusqu'à fin 2022	Fr.	24 570 850.63
Utilisation effective et décidée du Fonds à fin 2022	/. Fr.	21 759 470.40
Part de l'ARG	Fr.	2 811 380.23

Participation globale des communes pour 2022

Bases de calcul ¹	Population légale au 31.12.2020	Indice du potentiel fiscal 2022	Contributions de fonctionnement				Contributions d'investissement			Montant total des contributions facturées pour 2022 ² (Fr. pour l'année)	
			Fr. 9.00/habitant		Population légale x IPF 75%	Population légale 25%	Population légale Total	Population légale 25%	Population légale x IPF 75%		
			Population légale	Population légale x IPF							
Bas-Intyamont	1 555	75.68	117 682.40	3 499	8 205.15	11 703.90	5 062	11 870.00	16 931.50	28 635.40	
Botterens	670	76.74	51 415.80	1 508	3 584.85	5 092.35	2 181	5 186.05	7 366.90	12 459.25	
Broc	2 647	81.54	215 836.38	5 956	15 048.70	21 004.45	8 616	21 770.30	30 386.25	51 390.70	
Bulle	24 412	105.29	2 570 339.48	54 927	179 210.90	234 137.90	79 461	259 257.00	338 717.65	572 855.55	
Châtel-sur-Montsalvens	317	92.88	29 442.96	713	2 052.85	2 766.10	1 032	2 969.75	4 001.60	6 767.70	
Corbières	919	92.45	84 961.55	2 068	5 923.75	7 991.50	2 991	8 569.65	11 561.00	19 552.50	
Crésuz	415	292.88	121 545.20	934	8 474.45	9 408.20	1 351	12 259.65	13 610.45	23 018.65	
Echarlens	847	89.65	75 933.55	1 906	5 294.30	7 200.05	2 757	7 659.05	10 416.00	17 616.05	
Grandvillard	845	86.64	73 210.80	1 901	5 104.45	7 005.70	2 750	7 384.40	10 134.85	17 140.55	
Gruyères	2 205	91.76	202 330.80	4 961	14 107.05	19 068.30	7 177	20 408.05	27 585.30	46 653.60	
Haut-Intyamont	1 588	64.96	103 156.48	3 573	7 192.35	10 765.35	5 169	10 404.85	15 573.75	26 339.10	
Hauteville	678	76.75	52 036.50	1 526	3 628.10	5 153.60	2 207	5 248.65	7 455.55	12 609.15	
Jaun	633	61.85	39 151.05	1 424	2 729.70	4 153.95	2 060	3 948.95	6 009.35	10 163.30	
La Roche	1 821	81.52	148 447.92	4 097	10 350.20	14 447.45	5 927	14 973.20	20 900.50	35 347.95	
Le Pâquier	1 338	88.01	117 757.38	3 011	8 210.35	11 220.85	4 355	11 877.60	16 232.75	27 453.60	
Marsens	2 034	90.30	183 670.20	4 577	12 805.95	17 382.45	6 621	18 525.85	25 146.50	42 528.95	
Morlon	643	96.25	61 888.75	1 447	4 315.05	5 761.80	2 093	6 242.40	8 335.35	14 097.15	
Pont-en-Ogoz	1 951	96.08	187 452.08	4 390	13 069.65	17 459.40	6 350	18 907.35	25 257.80	42 717.20	
Pont-la-Ville	609	101.15	61 600.35	1 370	4 294.95	5 665.20	1 982	6 213.30	8 195.60	13 860.80	
Riaz	2 815	91.96	258 867.40	6 334	18 048.90	24 382.65	9 163	26 110.65	35 273.45	59 656.10	
Sâles	1 452	78.39	113 822.28	3 267	7 936.00	11 203.00	4 726	11 480.65	16 206.90	27 409.90	
Sorens	1 105	124.09	137 119.45	2 486	9 560.35	12 046.60	3 597	13 830.55	17 427.30	29 473.90	
Val-de-Charmey	2 548	103.57	263 886.36	5 733	18 399.55	24 132.55	8 294	26 617.90	34 911.60	59 044.15	
Vaulruz	1 085	78.93	85 639.05	2 441	5 971.00	8 412.25	3 532	8 637.95	12 169.60	20 581.85	
Vuadens	2 472	88.82	219 563.04	5 562	15 308.50	20 370.50	8 046	22 146.20	30 192.50	51 063.00	
TOTAUX	57 604		5 576 767.21	129 609.00	388 827.00	518 436.00	187 500.00	562 500.00	750 000.00	1 268 436.05	
									Déférence d'arrond	0.00	
										-0.05	
									750 000.00	1 268 436.00	

¹ Calculs basés sur la population légale au 31.12.2020 et l'indice du potentiel fiscal pour l'année 2022

² Les échéances de paiement sont fixées au 28 février 2022 pour la première partie et au 29 juillet 2022 pour la seconde partie

Comptes de résultats

	COMPTES 2022		BUDGET 2022		COMPTES 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale						
0110 Assemblée des délégués, Comité, Commissions						
0110.3000.00 Jetons de présence *1	319 618.55	0.00	376 200.00	0.00	290 560.17	0.00
0110.3050.00 Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	39 307.50	0.00	54 000.00	0.00	37 236.15	0.00
0110.3054.00 Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	28 327.10		37 000.00		22 187.70	
0110.3102.00 Publications FOSC	2 298.50		1 700.00		0.00	
0110.3132.00 Honoraires de l'organe de révision	477.70		300.00		0.00	
0110.3170.00 Frais de déplacement, frais de réception et autres frais	1 145.15		1 500.00		1 158.15	
	2 800.00		3 000.00		2 800.00	
	4 259.05		10 500.00		11 090.30	
0220 Services généraux	280 311.05	0.00	322 200.00	0.00	253 324.02	0.00
0220.3010.00 Rémunération Secrétaire régional *2	202 117.55		250 000.00		185 816.50	
0220.3010.01 Frais Secrétaire régional *2	43 381.75		45 000.00		41 980.90	
0220.3090.00 Formation et perfectionnement	180.00		0.00		150.00	
0220.3102.00 Photopies, impressions	7 355.45		8 000.00		9 099.50	
0220.3130.01 Téléphones, affranchissements	625.25		1 000.00		828.75	
0220.3130.02 Cotisations *3	3 650.00		3 000.00		2 800.00	
0220.3130.03 Frais bancaires	70.00		200.00		79.47	
0220.3133.00 Frais d'informatique, internet *4	6 823.40		4 000.00		4 032.50	
0220.3158.00 Contrat de maintenance informatique *5	8 750.65		9 000.00		6 562.95	
0220.3199.00 Autres charges d'exploitation *6	7 357.00		2 000.00		1 973.45	
	0.00	7 150.00	0.00	100.00	0.00	0.00
	0.00	7 150.00	0.00	100.00	0.00	0.00
9 Finances	222 767.45	535 236.00	159 900.00	536 000.00	237 737.83	528 298.00
9610 Intérêts						
9610.4400.00 Intérêts des capitaux *7						
8 Economie publique						
8500 Promotion économique						
8500.3636.01 Participations diverses et dons *8	32 624.85		15 000.00		25 000.00	
8500.3130.01 Mandat à des tiers *9	30 397.95		50 000.00		49 192.20	
8500.4611.00 Mandat de prestations					18 700.00	
8500.4612.00 Contribution des communes *10	16 800.00		16 000.00		509 598.00	
8500.3501.01 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement réservé du compte de fonctionnement *11	518 436.00		520 000.00			
	159 744.65		94 900.00		163 545.63	
Sous-total	542 386.00	542 386.00	536 100.00	536 100.00	528 298.00	528 298.00

Notes :

*1 Jetons et indemnités pour la participation aux comités, assemblées et commissions

*2 Intérêts courants du Secrétaire régional auxquelles s'ajoute la rémunération d'une juriste engagée à 50 % et à partir du 1er octobre 2022, d'une cheffe de projet pour la mise en œuvre du Plan directeur régional engagée à 80 %

*3 Cotisations annuelles payées à : FRUUp, Parc Naturel Régional, Espace Suisse, Région Capitale Suisse, Innoreg, Association Gruyère-Chocoat

*4 Solde migration du site, y compris les frais annuels

*5 Maintenance de l'application smartphone l-Gruyère pour les communes gruériennes

*6 Y compris Fr. 6435.10 de frais d'annonces pour la recherche du nouveau poste de coordinateur

*7 Intérêts courus du 12.07.2022 au 31.12.2022 du placement à terme de Fr. 20'000.00,- auprès de CIC

*8 La Gruyère Tourisme : soutien pour l'aménagement du nouvel office du tourisme à la gare

*9 Mandat à Archam pour appui lors de l'engagement de la coordinatrice et conseillers en matière d'aménagement du territoire

*10 Dès 2021, les contributions de fonctionnement ont doublé et s'élèvent à Fr. 9.- par habitant, pondérées à raison de 25 % par la population légale et à raison de 75 % par la population légale x l'IPF

*11 Vu la nouvelle répartition des contributions communales dès 2021, avance du compte de fonctionnement au Fonds régional d'investissement

Comptes d'utilisation des fonds d'investissements

	COMPTES 2022			BUDGET 2022			COMPTES 2021		
	Credit voté	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 Economie publique		86 845.35	909 744.65	1 119 500.00	844 900.00	224 695.95	913 545.63		
8500 Promotion économique		86 845.35	909 744.65	1 119 500.00	844 900.00	224 695.95	913 545.63		
8500.57720.01 Projet de télésiège de Moléson *12	924 500.00	0.00		924 500.00	50 000.00	0.00	98 997.80		
8500.57720.02 Concept directeur du tourisme régional : 2ème étape *13	150 000.00	0.00		35 000.00	0.00	0.00	0.00		
8500.57720.03 Panneaux touristiques sur l'A12 *14	0.00	0.00		0.00	10 000.00	18 675.20			
8500.57720.04 Mandat d'étude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes	200 000.00	0.00		80 000.00	80 000.00	0.00	19 068.30		
8500.57720.05 Crédit complémentaire pour l'étude de faisabilité de fusion de communes	20 000.00	0.00		300 000.00	0.00	0.00	40 174.95		
8500.57720.06 Crédits-cadres pour mandats à des tiers pour projets d'intérêt régional *15	80 000.00	0.00		80 000.00	20 000.00	47 779.70			
8500.57720.07 Mandat pour la réalisation du Plan directeur régional *16	300 000.00	0.00		80 000.00	25 766.95				
8500.57720.08 1er crédit complémentaire pour la réalisation du Plan directeur régional *16	80 000.00	25 766.95		70 000.00	61 078.40				
8500.57720.09 2ème crédit complémentaire pour la réalisation du Plan directeur régional *16	70 000.00	61 078.40							
Origine des fonds									
8500 67720.00 Contributions ordinaires *17				750 000.00	750 000.00		750 000.00		
8500 450 1.02 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement *11				159 744.65	94 900.00		163 545.63		
Sous-total									
Variation des disponibilités									
Total	1 824 500.00	909 744.65	909 744.65	1 119 500.00	1 119 500.00	224 695.95	913 545.63		

Notes :

*11 Vu la nouvelle répartition des contributions communales dès 2021, avance du compte de fonctionnement au Fonds régional d'investissement

*12 Télésiège des Joux à Moléson : dernière infrastructure à réaliser sur les cinq projets soutenus par l'ARG, selon décision de l'Assemblée des délégués du 06.11.2008. Nouveau report en 2023 du projet prévu initialement en 2015

*13 Mandat confié à la HES SO Valais - Institut du tourisme pour le Concept directeur du tourisme régional : 1^{ère} étape terminée (Fr. 50'000.- selon décision de l'Assemblée des délégués du 24.05.2018) et 2^{ème} étape telle que prévue initialement de Fr. 150'000.-

*14 Reporté en 2023

*15 Attribution de différents mandats pour des projets. Dès le budget 2018, une partie de ces dépenses figure dans le compte de fonctionnement et l'autre partie, dans le Fonds régional d'investissement (position 5900) comme crédits-cadres destinés à des projets d'intérêt régional. Le détail des dépenses figurera dans un 2^{ème} temps dans les comptes. Aucune dépense en 2023

*16 Mandat attribué à la Société Archam & Partenaires SA pour la réalisation du Plan directeur régional, y compris les études complémentaires à réaliser, Fr. 300'000.- selon décision de l'Assemblée des délégués du 22.11.2018, crédit complémentaire No 1 de Fr. 80'000.- selon décision de l'Assemblée des délégués du 26.05.2021 et crédit complémentaire No 2 de Fr. 70'000.- selon décision de l'Assemblée des délégués du 11.05.2022

*17 Dès 2021, l'alimentation du Fonds régional d'investissement a diminuée de Fr. 100'000.- à Fr. 75'000.- par année, afin de compenser l'augmentation de la contribution annuelle de fonctionnement

Association Régionale La Gruyère ARG

BILANS COMPARÉS AU 31.12.2021 ET AU 31.12.2022

		31.12.2021	31.12.2022
1	ACTIF		
10	Patrimoine financier (PF)	4 243 219.23	3 163 131.33
100	Disponibilités et placements à court terme	3 642 842.15	3 133 520.80
1002	Banque	3 642 842.15	3 133 520.80
10020.00	BCF, cpté courant no 11.16.083603-08	1 642 842.15	3 133 520.80
10021.00	CIC dépôt à terme no 115976392 (12.07.2022 - 12.07.2023 taux 0.65%)	2 000 000.00	0.00
101	Crédances	593 227.08	28 948.63
1011	Comptes courants envers tiers	593 227.08	28 948.63
10110.00	C/C Projet Centre sportif *18	140 848.43	28 948.63
10111.00	C/C Patinoire provisoire Le Pâquier *19	452 378.65	0.00
104	Actifs de régularisation	7 150.00	661.90
1041	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	7 150.00	661.90
10410.00	Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation *20	7 150.00	661.90
14	Patrimoine administratif (PA)	1.00	1.00
1455	Participations aux entreprises privées	1.00	1.00
14550.00	Titres (Espace Gruyère SA - Les Bains de la Gruyère SA - Remontées Mécaniques Fribourgeoises SA) *21	1.00	1.00
Total de l'actif		4 243 220.23	3 163 132.33
2	PASSIF		
20	Capitaux de tiers	258 515.35	1 326.75
200	Engagements courants	125 493.35	0.00
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	125 493.35	0.00
20000.00	Crédaniers *22	125 493.35	0.00
204	Passifs de régularisation	133 022.00	1 326.75
2041	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	133 022.00	1 326.75
20410.00	Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation *23	133 022.00	1 326.75
29	Capital propre	3 984 704.88	3 161 805.58
291	Fonds enregistrés sous capital propre	195 850.63	36 105.98
29100.00	Fonds dégénéralisation des contributions de fonctionnement en connexion avec le Fonds régional d'invest. *11	195 850.63	36 105.98
299	Excédent (+) ou Décovert (-) du bilan	3 788 854.25	3 125 699.60
2990	Résultat annuel	663 154.65	525 304.05
29900.00	Résultat annuel *24	663 154.65	525 304.05
2999	Résultats cumulés des années précédentes	3 125 699.60	2 600 395.55
29990.00	Dettes / Fortune nette *25	3 125 699.60	2 600 395.55
Total du passif		4 243 220.23	3 163 132.33
*11	Vu la nouvelle répartition des contributions communales dès 2021, avance du compte de fonctionnement au Fonds régional d'investissement		
*18	Paiement par l'ARG des factures du Projet Centre sportif depuis l'acceptation du projet par la population et les communes, dans l'attente de l'ouverture d'un compte et d'une ligne de crédit		
*19	Paiement par l'ARG des factures de la construction de la patinoire provisoire à Le Pâquier. Sera décompté aux communes par l'ASG en 2023 et remboursé à l'ARG		
*20	Intérêts courus du 12.07.2022 au 31.12.2022 du placement à terme de Fr. 2000000 - auprès de CIC		
*21	Il ne s'agit pas de patrimoine financier car ces titres n'ont pas été achetés dans le but d'obtenir un revenu, donc ne pas réévaluer (selon remarque du Scorm)		
*22	Factures payées en totalité le 01.02.2023		
*23	Factures concernant la construction de la patinoire provisoire arrivées en 2023		
*24	Résultat = variation des disponibilités (Fr. 822889.30) diminuée de l'avance du compte de fonctionnement au fonds régional d'investissement (Fr. 159744.65)		
*25	Fortune au 31.12.2022 = Fr. 3 798 854.25, soit fortune au début l'exercice Fr. 3 125 699.60 augmentée du résultat annuel Fr. 663 154.65		